



SNUipp-FSU

128, Bd Auguste Blanqui

75013 PARIS

Tél. 01 44 08 69 30

Fax 01 44 08 69 40

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comité Technique Paritaire National Jeudi 28 mai 2009 Déclaration du SNUipp

C'est d'abord en pensant aux élèves, au fonctionnement des écoles, au travail en équipe, à la polyvalence que nous abordons l'ensemble de ces discussions. Le métier d'enseignant s'est profondément transformé : enseigner ne s'improvise pas et mettre tous les élèves sur les chemins de la réussite scolaire nécessite une formation approfondie tant en matière disciplinaire, que pédagogique et professionnelle. C'est cet objectif qui doit guider toute réforme en visant une véritable professionnalisation du métier d'enseignant.

Or, peu d'enseignants et de formateurs peuvent aujourd'hui se faire une idée de la formation professionnelle qu'auront reçue les professeurs des écoles qui débiteront dans les classes en septembre 2010 et 2011.

Si, après l'élévation du niveau de recrutement à la licence en 1990, le SNUipp est favorable à une reconnaissance au niveau du master du métier d'enseignant, il désapprouve totalement le caractère précipité et aventureux du dispositif actuel principalement guidé par la volonté d'économies budgétaires (-3000 postes au concours en 2009) et la suppression des IUFM. Le SNUipp demande l'abandon du dispositif envisagé pour permettre que se poursuivent de véritables discussions.

Le SNUipp est favorable à ce que les masters enseignants intègrent progressivement dès l'année de M1 les trois composantes principales de la formation d'un enseignant : dimension disciplinaire, pédagogique et professionnelle en lien avec la recherche. Il demande que les épreuves du concours intègrent également ces trois dimensions et que le concours se situe avant l'année de M2 afin de permettre à l'étudiant d'effectuer des stages en responsabilité et de procéder à des analyses de pratiques dans le cadre des masters. Il demande que les professeurs des écoles maîtres-formateurs (PEMF), partie prenante du dispositif de formation initiale des professeurs d'école, participent à la formation dans le cadre des masters. Il souhaite que rapidement se tienne un groupe de travail qui précise leurs interventions dans le cadre de l'organisation des IUFM intégrés dans l'université. Nous demandons également que les IUFM et l'expérience accumulée par ses équipes soient confortés et jouent un rôle déterminant dans la mise en place des masters.

Devant les inquiétudes et la mobilisation des personnels, vous avez été amenés à annoncer des mesures transitoires qui répondent à certaines de nos demandes : maintien des concours existants en 2010, maintien des conditions actuelles de préparation des concours en 2010, inscription à l'IUFM en 2009. Vous avez enfin reconnu la nécessité d'un temps de formation d'un tiers de service pendant l'année de stagiaire.

Nous vous demandons solennellement, après le maintien des concours et des conditions de préparation, de maintenir également les conditions d'organisation de l'actuelle année de stagiaire (année de PE2) constituée de 60 % temps en formation à l'IUFM et de 40 % en stage. Pourquoi priver une promotion de professeurs des écoles de formation professionnelle à l'exercice d'un métier complexe et exigeant ?

Vous comprendrez donc que même si les mesures transitoires contenues dans le décret traduisent des évolutions importantes, le contenu actuel du décret préjugant de la formation en raison de la place du concours, du rôle des IUFM ne peut recueillir notre soutien.

La notion de formation professionnelle disparaît, la période de formation des stagiaires est simplement mentionnée, le rôle des IUFM est absent.

Si nous enregistrons positivement que vous ayez rétabli la possibilité de recrutement sur listes complémentaires en cours d'année scolaire, nous voterons contre le projet présenté.

Vote CTPM décret PE :

Contre : 19 (FSU, SGEN, UNSA, FO, CGT, Solidaire)

Pour : 20 (administration)

Abstention : 1 (CSEN)

Paris, le 28 mai 2009